

Vendredi 8 Juin 2012

**PARIS**

## **Canopée : nouvel avenant fin juin**

En annulant, le 6 janvier, le troisième avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Canopée des Halles, le tribunal administratif avait fixé la prise d'effet de sa décision au 31 mai « afin de permettre aux parties de régler les difficultés résultant de cette annulation ». « Le chantier n'est pas

interrompu car le marché initial demeure », indique Dominique Hucher, directeur du projet à la SemPariSeine, mandataire de la Ville de Paris. L'avenant a été annulé au motif qu'il bouleverse l'économie générale du contrat, la rémunération de l'agence Berger-Anziutti (mandataire) étant passée de 19,6

millions d'euros HT à 25,1 millions. Un nouvel avenant sera soumis fin juin à la commission d'appels d'offres.